



## PROCÈS-VERBAL D'INTERVENTION

Code unité <b>14419</b>	Nmr P.V. <b>00341</b>	Année <b>2022</b>	Nmr dossier justice	Nmr pièce <b>4</b>	N° feuillet <b>1 / 2</b>
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------------

## Analyse et références

Affaire **Observation d'OVNI – Commune de LE THIEULIN (28240)**

Le mardi 22 mars 2022.

Nous soussigné Gendarme .

Sous le contrôle du Major

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

**SAISINE**

Le mardi 22 mars 2022 à minuit, le centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie de sollicite notre intervention, suite à l'appel d'un particulier signalant un objet volant non identifié (OVNI) qu'il est en train d'observer depuis le devant de son domicile.

Le requérant réside au 28240 LE THIEULIN. Nous nous transportons sur les lieux à bord de notre véhicule de dotation.

**PREMIERS ÉLÉMENTS FOURNIS**

Nous arrivons sur les lieux le mardi 22 mars 2022 à 00 heure 30 minutes.

Nous sommes recus par le requérant devant domicile. Il s'agit de Monsieur

À notre arrivée, le requérant nous explique que l'OVNI n'est plus visible. Il nous indique, avec son bras, la direction dans laquelle il a observé l'OVNI, correspondant à la direction Sud-Ouest depuis le devant de son domicile.

À la question des circonstances l'ayant amené à observer l'OVNI, le requérant nous explique qu'il est rentré, d'un dîner entre amis, à son domicile le lundi 21 mars 2022 vers 23 heures 15 minutes. Il s'est stationné devant chez lui. Il a ensuite, en regardant le ciel, aperçu à l'œil nu une étoile ayant une trajectoire qu'il estimait anormale. Il nous explique avoir ensuite pris ses jumelles et avoir observer l'OVNI dedans. Il explique que l'OVNI était en fait un ensemble de lumières multicolores. Cet ensemble de lumières avait des trajectoires hasardeuses, de ses dire, comme si cela faisait des « sauts de puce ». Cet ensemble changeait parfois de forme, tantôt il était rond, puis ovale, puis plat.

Le requérant explique l'avoir observé durant environ une demi heure. Il n'a ensuite plus vu l'OVNI.

À la question de la possibilité d'une confusion avec un avion ou un satellite, au moment où nous posons la question, un avion passe justement dans le ciel à haute altitude et nous constatons avec le requérant que l'avion émet deux lumières rouges de manière binaire. Le requérant nous confirme que l'OVNI n'avait rien à voir avec cela.

**L'Agent de Police Judiciaire**

**MESURES PRISES**

Nous soumettons le requérant à un dépistage à l'imprégnation alcoolique à l'aide d'un éthylotest. Le résultat se révèle négatif.

Nous rendons compte de la situation à l'Officier de Police Judiciaire de permanence, en la personne de l'adjudant-chef.

Nous invitons le requérant à rester joignable afin que nous puissions procéder à son audition ultérieurement. Nous prenons congé du requérant.

Dont procès verbal fait et clos à le 22 mars 2022.

**L'Agent de Police Judiciaire**

Code unité <b>14419</b>	Nmr P.V. <b>00341</b>	Année <b>2022</b>	Nmr dossier justice	Nmr pièce <b>2</b>	N° feuillet <b>1 / 3</b>
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------------

*Analyse et références***Affaire**      **Observation d'OVNI**

Le mercredi 23 mars 2022 à 09 heures 00 minute.

Nous soussigné Gendarme .

Sous le contrôle du Major

Vu les articles 16 à 19, 20, 21-1 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à \_\_\_\_\_, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

**COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE**

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par SMS au numéro de téléphone suivant :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

**ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL**

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

**La personne entendue**

**L'Agent de Police Judiciaire**

**AUDITION****Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :**

« « « Je me présente ce jour sur votre demande suite à ma sollicitation de vos services dans la nuit du 21 mars 2022 au 22 mars 2022. J'ai envoyé un premier message au Major à 23 heures 36 minutes. Il m'avait renvoyé un message me demandant de contacter le 17. C'est ce que j'ai fait. J'ai sollicité vos services vers minuit durant cette nuit-là, suite à une observation que j'ai fait. Je souhaite vous détailler ce que j'ai vu.----

**Question** : Cette nuit-là où vous avez observé quelque chose, quelles étaient les conditions climatiques ?----

**Réponse** : C'était presque une pleine lune. Comme vous êtes arrivés. Le ciel était dégagé. Il faisait nuit. Il n'y avait ni brume ni brouillard.----

**Question** : Pouvez-vous nous relater précisément ce que vous avez observé dans la nuit du 21 au 22 mars 2022 ?----

Réponse : En fermant mon véhicule, j'ai regardé le ciel, en direction du Nord-Ouest. J'ai pu observer une étoile qui était seule. Cette étoile-là, particulièrement brillante par rapport aux autres, bougeait. Elle bougeait d'une manière irrégulière. Elle faisait comme des sauts de puce, un peu dans toutes les directions. Il y avait des temps de pause entre chaque mouvement. C'était toujours dans le même secteur. Ça restait plus ou moins dans le même secteur, ça restait dans mon champ de vision initial, sans que j'ai besoin de bouger la tête pour suivre les mouvements.----

Alors par rapport à la ligne d'horizon, c'était au-dessus. C'est difficile de vous donner une distance précise par rapport à la ligne d'horizon, mais ça me paraissait très loin puisque je pensais que c'était une étoile au départ.----

En tant qu'ancien professionnel du bâtiment, je vous aurais donné un angle d'environ 10/15 degrés par rapport à mon point de vue avec l'horizon. Je sais que ça peut paraître gros, mais je l'ai vu.----

Si je devais vous imaginer ce que j'ai vu, je vous aurais donné l'exemple des graines de la fleur de pissenlit, lorsque l'on souffle dessus et que cela se propage dans l'air. J'entends par là que cela avait comme plusieurs aspérités ou plusieurs branches, qui semblaient se réunir entre elles. Le bout des aspérités, me faisant penser au symbole du COVID, étaient elles-mêmes lumineuses et de différentes couleurs.----

Le dessin du COVID me paraît bien exprimer la forme de ce que j'ai vu, sur l'implantation des points lumineux. La forme dans son ensemble, faisait comme un halo de lumière, elle n'était pas sombre et transparente. C'est comme si vous aviez un ensemble, sur une guirlande, de points lumineux et que vous pouvez toutes les distinguer. C'était magnifique. Il y avait à peu près toutes les couleurs. Il y avait beaucoup de bleu, de vert, de rouge. C'est pour ça que je vous avais pris comme exemple, au-dessus de la baie de Shanghai il me semble, ils avaient installé un ensemble de drone dans le ciel, qu'ils avaient programmé par ordinateur, pour donner l'impression d'un feu d'artifice.----

À l'œil nu, je n'en voyais qu'un seul point lumineux, comme une étoile. C'était le comportement physique de cette « étoile » qui m'a fait prendre les jumelles pour l'observer de plus près. Quand cet amas bougeait, j'ai observé qu'il changeait de position, la forme changeait. J'ai pu voir une forme qui devenait ovale, comme si vous preniez une assiette qui, à plat devant vous était ronde, en l'inclinant ou en la pivotant, elle changeait de forme pour devenir ovale.----

À d'autres moments, cet ensemble prenait une autre forme, quand il basculait sur l'avant ou sur l'arrière, il prenait une forme plate, comme si tous les points lumineux s'alignaient.----

**Question** : Où vous trouviez-vous au moment de cette observation ?----

**Réponse** : J'arrivais devant chez moi, j'étais rentré chez moi, environ 5 minutes pour aller aux toilettes. C'est lorsque je suis revenu à mon fourgon pour le fermer, que j'ai vu cet ensemble.----

**Question** : Pendant combien de temps avez-vous observé cet ensemble lumineux ?----

**Réponse** : Une demi-heure. Vers 23 heures 20 j'ai commencé à l'observer. Il faut compter une demi-heure environ. Je n'avais pas non plus les yeux sur ma montre.----

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Aujourd'hui, à 06 heures 02 minutes, je vous ai envoyé un message parce que j'ai à nouveau observé ce même ensemble lumineux. Là, cet ensemble était différent, parce que cela me paraissait atténué au niveau de l'intensité lumineuse, parce que le jour se levait.----

Il ne faisait plus totalement nuit, c'était moins tranché au niveau de l'horizon.----

**Question** : Combien de temps cet ensemble lumineux était-il visible par vous aujourd'hui ?----

**Réponse** : J'ai ressorti mes jumelles, juste pour vérifier si c'était la même chose. C'était le cas. Je l'ai observé pendant un quart d'heure environ. C'était exactement la même chose avec les mêmes mouvements. C'était par contre beaucoup plus haut que la veille. Si je prenais le 90 degrés étant ma verticalité par rapport à l'horizon étant 0 degré, je dirais que cet ensemble était à environ 30 degrés par rapport à l'horizon.----

**Question** : Dans la nuit du 21 au 22 mars 2022, vous entendiez un bruit venant de cet ensemble ?----

**Réponse** : Comme je vous l'avais dit lorsque vous étiez sur place, cela ne faisait bruit.----

**Question** : Et pour ce matin ?----

**Réponse** : Non plus, aucun bruit.----

**Question** : Ce matin, cet ensemble était-il visible dans la même direction que dans la nuit du 21 au 22 mars 2022 ?----

**Réponse** : C'était toujours dans la même direction, mais plus haut par rapport à la ligne d'horizon.----

**Question** : Vous sauriez donner une estimation sur l'altitude que pouvait avoir cet ensemble lumineux ?----

**Réponse** : Non j'en suis incapable. Cela représentait un petit centimètre à peine dans l'objectif de mes jumelles. Je pense que c'était très très loin.----

**Question** : Avez-vous déjà été suivi pour des troubles psychologiques ou psychiatriques ?----

**Réponse** : Non.----

**Question** : Avez-vous déjà eu des problèmes de la vision ?----

**Réponse** : J'ai parfois une tâche noire qui peut apparaître à l'œil gauche, surtout quand je suis fatigué. Je n'ai cependant pas été consulté récemment par un spécialiste de la vision.----

**Question** : Auriez-vous autre chose à ajouter ?----

**Réponse** : Non.----

— Vous me demandez de réaliser un dessin de ce que j'ai pu observer. Je dessine devant vous. Je vous le remets. Vous joignez le dessin à mon audition. —

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

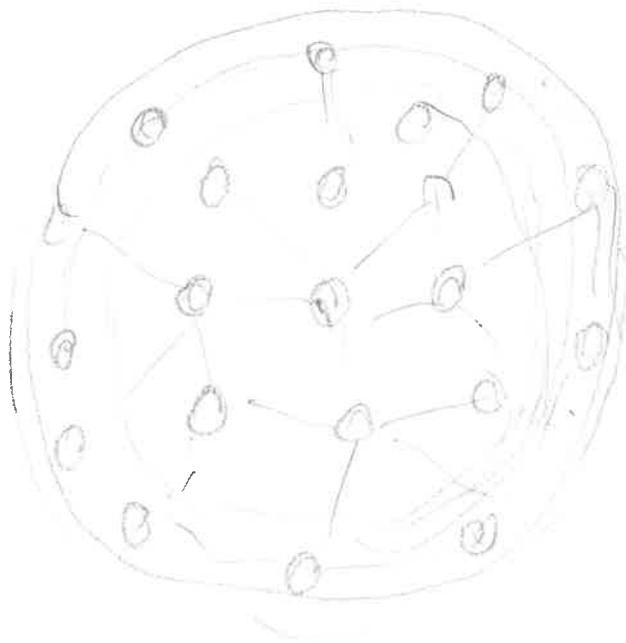
A le 23 mars 2022 à 10 heures 05 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Dessin réalisé par le témoin

Pièce n° 3



Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
14419	00341	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
4	1 / 2

Le mercredi 23 mars 2022.  
Nous soussigné Gendarme  
Sous le contrôle du Major  
Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure  
Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

### ENQUÊTE

Suite à l'audition de Monsieur nous nous rendons à son domicile afin de prendre en photographie, de jour, le point de vue depuis lequel il a observé l'OVNI.

Nous prenons également en photographie les références de la paire de jumelles dans laquelle Monsieur a pu observer l'OVNI.



Point de vue depuis lequel le requérant a observé l'OVNI. Nous regardons ici dans la direction Sud-Ouest.

**L'Agent de Police Judiciaire**



Vue rapprochée des références de la paire de jumelles dans laquelle le requérant a observé l'OVNI.



Légende :



Direction dans laquelle l'OVNI a été vue. La base de la flèche est le domicile du requérant.

Dont procès verbal fait et clos à le 23 mars 2022.  
**L'Agent de Police Judiciaire**

**GENDARMERIE NATIONALE****PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF****PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS**

Code unité <b>14419</b>	Nmr P.V. <b>00341</b>	Année <b>2022</b>	Nmr dossier justice	Nmr pièce <b>5</b>	N° feuillet <b>1 / 1</b>
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------------

Le mercredi 23 mars 2022.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle du Major

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

**ENQUÊTE**

Aucun autre acte de procédure ne restant à réaliser, la présente procédure est clôturée en l'état.

Nous transmettons la présente procédure en deux exemplaires à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DOE/SDAO/CAE/SAS), dont l'un est destiné au Groupe d'Étude et d'Information des Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (GEIPAN) à TOULOUSE (31).

Une copie de la présente procédure est également adressée par voie dématérialisée au GEIPAN, l'adresse mail suivante : [geipan@cnes.fr](mailto:geipan@cnes.fr)

Un autre exemplaire de la présente procédure est adressée à Madame le Préfet d'Eure-et-Loir à CHARTRES (28).

Un dernier exemplaire de la procédure est conservé pour les archives de notre unité.

Dont procès verbal fait et clos à \_\_\_\_\_ le 23 mars 2022.

**L'Agent de Police Judiciaire**